

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 5 aérogénérateurs

PÉTITIONNAIRE : Société **GÂTIN'EOLE OUEST** (siège social : 3, rue du Moulin de la Canne – 45300 PITHIVIERS)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : **BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE**

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 37 jours consécutifs, **du 20 juin au 26 juillet 2022 à 19h00.**

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- dans les mairies de **BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE**, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniquees>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace France Service du Beaunois (Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - 3 bis, rue des Déportés à **BEAUNE-LA-ROLANDE**) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social de la société **GÂTIN'EOLE OUEST**

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Michel CARQUIS**, ingénieur en retraite, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public :

A la mairie de BARVILLE-EN-GÂTINAIS le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00

A la mairie de BATILLY-EN-GÂTINAIS le jeudi 7 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

A la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE le lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et le mardi 26 juillet 2022 de 16h00 à 19h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de **BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE**,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de **BARVILLE-EN-GÂTINAIS** afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-gatineoleouest@loiret.gouv.fr ; Les observations transmises par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de **BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE**, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.